

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 1^{er} septembre 2011 à 18H 45

COMPTE RENDU

1. Validation du plan bibliothèque et poste

Le Maire présente le plan de l'extension de la bibliothèque et la construction d'une nouvelle agence postale, et demande au Conseil d'en décider pour permettre de déposer le permis de construire.

Appel d'offres Maîtrise d'œuvre et entreprises (Maçonnerie, toiture, charpente électricité),

Il demande également l'autorisation de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre et pour les travaux.

Le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir se rendre sur place afin de leur faire voir l'agrandissement matérialisé et leur donner toutes explications notamment par rapport à la voie départementale et les installations téléphoniques. Après cette visite, il demande au Conseil de valider le plan proposé par Monsieur Chéron architecte, autoriser le dépôt du permis de construire et lancer les appels d'offres pour la Maîtrise d'œuvre et les travaux. Le Conseil donne son accord.

2. Personnel : demande de nouveau contrat suite au départ de Anthony Ringard

Suite au départ de M. Anthony Ringard ayant trouvé un emploi à plein temps, le Maire demande l'autorisation de solliciter un nouveau contrat auprès de pôle emploi, dès que possible.

Le Conseil prend acte du départ de Monsieur Ringard Anthony et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour un nouveau contrat CAE autorisé par Pôle emploi, dès que possible.

3. Participation aux dépenses de transport scolaire (collèges et lycée) :

Le Maire informe le Conseil, d'une décision émanant du Conseil Général, demandant une participation, aux Parents d'élèves fréquentant les collèges et lycées, pour le transport scolaire. Bien que la Commune n'ayant plus la compétence, il se pourrait que nous soyons sollicités pour une éventuelle participation. Dans cette éventualité le Maire demande que les dossiers soient traités par le CCAS.

Le Maire informe le Conseil de l'évolution, de la participation aux frais de transport des élèves fréquentant les Collèges et lycées, arrêtée par le syndicat de ramassage scolaire comme suit ; 1^{er} enfant 65 €, 2^{ème} 65 €, à partir du 3^{ème} 15 €. Le Conseil prend acte de cette évolution et autorise le Maire à soumettre les éventuelles demandes d'aide au CCAS.

Questions à mettre à l'ordre du jour ; *Le Conseil donne son accord.*

4. Suppression du tarif préférentiel pour les Collevillais

de la location des salles et remplacement par un pourcentage de réduction applicable uniquement aux habitants de la commune.

Le Conseil à l'unanimité moins une voix, considérant qu'il est parfois difficile de savoir si l'utilisation de la salle correspond bien au tarif spécial « Collevillais », confirme la tarification actuelle et charge le Maire d'établir un questionnaire à compléter par les demandeurs pour permettre d'appliquer le bon tarif. La question, sera revue en juin 2012.

5. Choix du style des lettres à graver sur la plaque des cases du columbarium

Le Conseil, après avoir pris connaissance des différents styles de gravures de lettres, porte son choix sur un seul style de lettres attachées à graver en italique.

6. Autorisation de déposer une demande de subvention pour la voirie :

- Lotissements « La hêtraie, Les jonquilles, Le Clerc, Le Bosquet » estimation, HT 90 000 €.
- Réalisation d'un city-Sports, herbage sous l'église, estimation 50 000 €.

Le Conseil donne son accord.

7. Questions diverses

- Demande de mise à disposition d'un terrain derrière usine Houvenaghel, pour faire pâturer des chevaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant la parcelle en état de friches et dangereuse pour les animaux, ne peut donner suite à cette demande et charge le Maire de suggérer au propriétaire de voir avec la CCCV, qui pourrait mettre à disposition les bassins de rétention.

- Réalisation des travaux école primaire.

Le Maire informe le Conseil des travaux réalisés à l'école primaire pendant les vacances. Le Conseil, à l'unanimité, remercie les employés communaux qui ont accepté de retarder leurs vacances pour mener à bien ces travaux avant la rentrée scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.